

« ... **Limiter l'impact, désormais excessif,
de l'archéologie préventive ...** »

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PERSONNELS DU SERVICE PUBLIC DE L'ARCHÉOLOGIE
SYNDICAT NATIONAL DES SERVICES DECONCENTRÉS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
12, rue de Louvois - 75002 PARIS
tél : 01 40 15 51 70 fax : 01 40 15 51 77
mèl : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr
mèl : snsdculture@gouv.fr

A l'occasion du plan de relance gouvernementale, des députés UMP ont déposé des amendements.

Ceux-ci visent, d'une part, à réduire de manière substantielle les délais d'instruction des dossiers en vue d'établir les prescriptions archéologiques, d'autre part, à rendre caduques, sous certaines conditions, les prescriptions de fouilles sur tout type d'aménagement dès lors que ces mêmes fouilles ne sont pas réalisées dans des délais très contraints.

*De l'aveu même des députés qui ont déposé ces amendements, il s'agit d'amendements qui s'inscrivent « **dans un ensemble de propositions soumises à la représentation nationale afin de limiter l'impact, désormais excessif, de l'archéologie préventive sur le développement économique et l'implantation des entreprises.** »*

Christine Albanel va-t-elle laisser la majorité parlementaire adopter des amendements qui ne visent en réalité qu'à dépenaliser la destruction du patrimoine archéologique, sous couvert de plan de relance ?

Le lien avec les deux amendements relatifs à l'archéologie préventive.

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/amendements/1360/136000004.asp>

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/amendements/1360/136000005.asp>

Paris, le 8 octobre 2009, 14 heures